

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 21 FEVRIER 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 43

Nb. de représentés : 7

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 23/1067 :

Renouvellement d'adhésion 2023 auprès
d'Alliance Villes Emploi

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur DIJOUX Stéphan) , VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), NASSIBOU Guilaine (par Madame AHO NIENNE Sandrine), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), BELLON Stéphen (par Monsieur PERIANAYAGOM Albert), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean gaël).

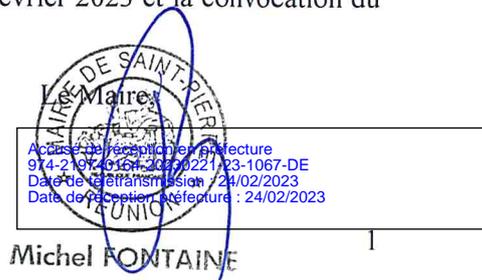
ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 24 février 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 février 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°23/1067 : Renouvellement d'adhésion 2023 auprès d'Alliance Villes Emploi.

Direction des Ressources

La Ville de Saint-Pierre applique la clause d'insertion dans les marchés publics depuis 2009 dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du quartier de la Ravine Blanche. La clause d'insertion a été généralisée dans les marchés de la Ville. A ce titre, elle assure la fonction de facilitateur de la clause d'insertion.

La Ville de Saint- Pierre s'est dotée d'un logiciel « ABC clause/Vieson » pour saisir et collecter les données de réalisation de la clause. Pour cela, elle s'est adhéree à l'Association Alliance Villes Emploi.

L'adhésion à l'Alliance Villes Emploi permet à la Ville de Saint-Pierre d'accéder à l'ensemble des services fournis, annuaires, accompagnement sur site, participation aux journées d'animation régionale, information permanente sur toutes les questions juridiques relatives aux marchés publics et sur les bonnes pratiques, expérimentations ou développement de la clause sur les territoires et formation.

A ce titre, le service a pu bénéficier en septembre 2022 d'une formation de professionnalisation en tant que facilitateur des clauses d'insertion (Niveau 1).

Le Maire demande au Conseil Municipal de valider l'adhésion de la Ville à l'Alliance Villes Emploi (Année 2023 : règlement des frais d'adhésion cotisation 2023 d'un montant de 1724.65 euros)

Le financement de cette mesure est opéré sur les crédits n° 020 6281 11 RE23000004

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER la prise en charge de cette dépense pour l'année 2023 pour un montant de 1724.65 euros.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

